

**COMITÉ TECHNIQUE PERMANENT
DES BARRAGES ET DES OUVRAGES HYDRAULIQUES**

**Séance n° 356 du 22 janvier 2020
Affaire n° 698a**

**Projet de décret portant diverses dispositions
d'adaptation des règles relatives aux
ouvrages de prévention des inondations**

AVIS DU COMITÉ

LE COMITÉ TECHNIQUE PERMANENT DES BARRAGES ET DES OUVRAGES HYDRAULIQUES,

Saisi le 10 janvier 2020 par la ministre de la transition écologique et solidaire d'une demande d'avis sur un projet de décret portant diverses dispositions d'adaptations des règles relatives aux ouvrages de prévention des inondations,

Vu le projet de décret,

Après en avoir délibéré dans sa séance du 22 janvier 2020, le projet ayant été présenté par la Direction générale de la prévention des risques,

Émet un avis favorable sur le projet de décret,

Attire l'attention :

- sur l'importance de la transmission d'informations entre les collectivités locales chargées de la GEMAPI et celles en charge des politiques d'urbanisme, en particulier pour les systèmes considérés comme non critiques pour la sécurité publique

Le Président du Comité,



Philippe CRUCHON